

UFOLEP Année 2019

Article 1. ORGANISATEUR :

Le Comité de Coordination du Trophée du Sud-Est de Kart-Cross UFOLEP.

Article 2. BUT :

Permettre d'organiser un trophée interrégional sur les courses se déroulant dans le Sud-est de la France, afin de promouvoir le Kart Cross dans cette région et offrir aux concurrents la possibilité de se qualifier au championnat national UFOLEP.

CONDITIONS D'ADMISSION DES CLUBS :

- Fournir un justificatif d'affiliation à un comité départemental UFOLEP.
- Fournir la liste des pilotes de Kart Cross, ainsi que la liste des officiels, accompagnateurs et bénévoles.
- Régler une participation pour les clubs « **non organisateurs** » :
 - Frais de fonctionnement de 270 € et frais de formation des officiels bénévoles du TSE de 30 €.
- Régler une participation pour les clubs « **organiseurs** » :
 - Frais de fonctionnement de 120 € et frais de formation des officiels bénévoles du TSE de 30 €.
- Participer à la réunion d'ouverture de la saison en janvier et à celle de clôture le jour de la remise des prix.

Pour les clubs organisateurs de course :

Le club organisateur de course verse **3,00 €** par concurrents engagés à l'ordre du TSE.

Article 3. REGLEMENT GENERAL :

Les responsables de club et les concurrents s'engagent à se soumettre, sans réserve et par le seul fait de leur participation, aux règlements nationaux UFOLEP ainsi qu'au présent règlement. Ainsi qu'à respecter les consignes des officiels du TSE.

Article 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS :

Le pilote désirant participer aux courses organisées par le TSE doit :

- 4.0. Etre inscrit à un club adhérent du TSE.
- 4.1. Etre en possession d'une licence UFOLEP R6 pour la pratique du Kart Cross.
- 4.2. Avoir pris son passeport avec vignette annuelle obligatoire pour les courses UFOLEP, pour un montant de 16 €, qui est reversé à la commission nationale des sports mécaniques auto.
- 4.3. Acquitter la somme de 50 € correspondant :
 - 4.3.1. à son inscription au Trophée (pour l'ensemble des courses prévues au calendrier),
 - 4.3.2. la remise des prix
 - 4.3.3. la fourniture d'un jeu de 6 numéros de course adhésifs à utiliser sans les modifier.
 - 4.3.4. A sa participation au classement de sélection du TSE pour le Championnat National.
- 4.5 Etre en possession d'un transpondeur spécifique agréé UFOLEP.
- 4.6. Payer son inscription d'un montant de **55 €** (s'il a moins de 20 ans) ou de **65 €** (s'il a plus de 20 ans), auprès du club organisateur, 8 jours minimum avant la date de chaque épreuve. Un pilote qui se présente à une épreuve sans avoir renvoyé son engagement dans les délais sera systématiquement placé en fond de grille pour la première manche. Il effectuera un seul tour complet d'essai libre.
- 4.7. Les engagements sans chèques ne seront pas pris en compte

Le pilote qui participe à une seule course doit :

- S'acquitter des obligations 4.0 - 4.1 - 4.2 - 4.5 - 4.6.
- En supplément, il règlera la somme de 10 € correspondant à la fourniture des numéros de course si besoin.
- Il ne peut pas participer au classement du TSE.

Pour le pilote d'un club non adhérent au TSE il doit :

- S'acquitter des obligations 4.1 - 4.2 - 4.5
- 4.6 l'inscription à la course est de **95 €**,
- Les points acquis lors de sa course ne sont pas pris en compte dans le Trophée.
- Il n'est pas prioritaire en cas de dépassement des quotas prévus par l'organisation.

Article 5. CONDITIONS D'ADMISSION DES VEHICULES :

- 5.1 Les karts doivent être conformes au règlement technique UFOLEP.
- 5.2 Les pneus à tétines sont interdits pour toutes les catégories.

Article 6. DEROULEMENT DES COURSES :

L'ouverture de la compétition est donnée par le directeur de course au moment où il ouvre la piste avec le DRAPEAU BLEU BLANC ROUGE, et la fin quand il ferme la piste avec le DRAPEAU A DAMIER.

- 6.1. L'organisateur appliquera le règlement figurant en annexe.
- 6.2. Chaque manche ou finale ne doit pas excéder 15 minutes

Article 7. CATEGORIE DE VEHICULES :

Le Trophée est ouvert aux six catégories suivantes :

- 500 cm3.
- 602 cm3 moteur Citroën.
- 652 cm3 moteur préparé, d'origine automobile.
- ER6 MAXI
- OPEN.
- OPEN Carbu

Article 8. BAREME DES POINTS :

A chaque course il sera attribué par catégorie aux pilotes inscrits au TSE et selon le classement de l'épreuve :

- *catégorie Open:*

1er : 60 points, 2ème : 55 points, 3ème : 52 points, 4ème : 50 points, 5ème : 49 points
6ème : 48 " , 7ème : 47 " , 8ème : 46 " , 9ème : 45 " , 10ème : 44 "
11ème : 43 " , 12ème : 42 " et ainsi de suite jusqu'au 49ème et suivants : 5 points.

- *autres catégories :*

1er : 30 points, 2ème : 25 points, 3ème : 22 points, 4ème : 21 points, 5ème : 20 points
6ème : 19 " , 7ème : 18 " , 8ème : 17 " , 9ème : 16 " , 10ème : 15 "
11ème : 14 " , 12ème : 13 " et ainsi de suite jusqu'au 20ème et suivants : 5 points.

Les 5 points dit de participation sont définitivement acquis et ne sont pas décomptés pour le classement TSE.

Les points ne seront plus triplés après la dernière course de qualification pour l'épreuve Nationale

Remarque : Pour marquer les points de participation, le pilote doit avoir confirmé son engagement aux contrôles administratif et technique et s'être présenté aux essais chronométrés avec son kart.

Article 9. CLASSEMENTS TROPHEE DU SUD EST :

Il sera établi par catégorie par la somme du total des points obtenus à chaque course

Les ex-æquos sont départagés par le total de points sur l'ensemble des courses effectuées puis, si nécessaire par la meilleure place obtenue lors de la saison et ensuite sur le second meilleur résultat obtenu.

Nota : Pour la saison 2019 : Le classement sera établi de la première course en avril à la dernière en septembre

Nota : Si lors de la saison, un pilote change de catégorie, il sera classé dans les deux catégories pour le classement du TSE, et choisira celle qu'il désire pour le classement final.

Article 10. CLASSEMENTS POUR LA QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL UFOLEP :

Pour l'épreuve national de 2019 : Il sera établi par catégorie par la somme des points obtenus à chaque course (depuis la première course en avril jusqu'à la course de mi-juillet)

Article 11. DOTATION :

Tous pilotes classés ayant participé à au moins deux courses recevront un "Trophée souvenir" à condition d'être présent lors de la cérémonie de remise des prix.

Article 12. RESERVES :

Le comité d'organisation du TSE se réserve le droit de modifier le présent règlement si des raisons majeures l'imposent, tant sur le nombre d'épreuves, que sur les dates et les lieux. Le comité se réserve le droit de sanctionner tous membres créant une situation conflictuelle dans l'enceinte du parc pilote, non gérable par le Jury, avant la commission disciplinaire.

Le comité d'organisation du TSE se réserve le droit d'exclure toute personne portant atteinte à la bonne marche du trophée conformément au règlement intérieur.

Le comité d'organisation du TSE pourra effectuer des contrôles alcotest aléatoirement ou par catégories entières (en pré grille). Si un pilote est dépisté positif : > 0,25 mg par litre d'air expiré il sera exclu pour la journée

Les officiels (Directeurs de Course / Contrôleurs Techniques / Commissaires / Pointage etc.) seront également soumis au dépistage : si l'un d'entre eux est dépisté positif il sera exclu pour la journée et remplacé

Article 13. COMPOSITION DU JURY :

Le délégué du département d'accueil (si présent), le directeur de course, le président du club d'accueil, tous membres de la CNS auto s'étant présenté au Directeur de Course, le responsable pointage et un des membres relation pilotes ; en restant toujours un nombre impair.

Article 14. SANCTIONS :

Lors d'une épreuve, le jury prendra les mesures nécessaires à l'encontre d'un ou plusieurs pilotes, sur la simple demande du directeur de course. Chaque pilote est totalement responsable de ces accompagnateurs, c'est lui qui sera sanctionné en cas de débordement, agression physique ou verbale sur l'enceinte de la course.

En cas de conduite dangereuse cette observation sera notée sur le passeport par le directeur de course.

En cas de récidive le jury pourra statuer sur la suite à donner (déclassement, expulsion, commission disciplinaire)

Rappel : Pour des raisons de sécurité les « 360 » ou autres exhibitions sur l'enceinte de la course sont formellement interdites, elles seront systématiquement sanctionnées.

En début et fin d'épreuve les rapports des courses précédentes seront étudiés par la direction de course, qui mettra à jour les passeports.

Modifications règlement général du TSE le 10 mai 2018

Article 15. EQUIPEMENTS PILOTES POUR TOUTES LES CATEGORIES :

- Casque homologué FIA
- Système de retenue de la tête (HANS) homologué FIA (8858-2002, 8858-2010)
- Combinaison et gants, ignifugés, homologués FIA (8856-2000)
- Cagoule homologuée FIA (8856-2000)
- Sous-vêtements ignifugés homologués FIA (Norme 8856-2000)
- Bottines homologuées FIA

Les vêtements de pluie de toute matière sont autorisés par-dessus la combinaison réglementaire.

Article 16. NOMBRE DE VEHICULES PAR MANCHE :

18 véhicules maximum par manche pour toutes les catégories

Article 17. AUTORISATIONS PARENTALES POUR LES PILOTES MINEURS :

Tous les pilotes mineurs de la catégorie 602 (CAA) devront fournir à chaque course une autorisation parentale pour pouvoir participer

Article 18. EXTINCTEURS AUX POSTES DE COMMISSAIRES :

Chaque poste de commissaires devra être équipé de 2 extincteurs : 6kg type poudre ABC

Article 19. CALENDRIER des courses 2019 : voir ci-joint

Annexe au règlement du TSE

► CONTRÔLE TECHNIQUE :

**Un contrôle technique d'homologation est organisé le samedi 06 avril 2019 à SERVILLY (03),
Le contrôle aura lieu de 09h00 à 16h00 et exceptionnellement il n'y aura pas de contrôle technique le dimanche matin**

Les karts qui ont des écarts vis-à-vis de la sécurité et dont le problème n'a pas été résolu avant le départ de la course ne prendront pas le départ, l'engagement réglé à l'organisateur ne sera pas remboursé.

Tous les pilotes inscrits au TSE doivent se présenter avec leur équipement et leur Kart.

Lors des épreuves, un espace dédié au contrôle technique sera obligatoirement aménagé sur chaque circuit

► ESSAIS LIBRES :

Si c'est possible (en fonction du nombre d'engagés) nous procéderons à des essais libres directement après les contrôles techniques et essais de freins.

Les karts seront regroupés par catégories, le nombre de tours sera à l'appréciation du directeur de course
S'il y a eu des essais libres le samedi : il y en aura aussi pour les pilotes faisant les chronos le dimanche matin

► DEPART DES ESSAIS CHRONOMETRES :

Les essais chronométrés débiteront le samedi à 16 heures et le dimanche à 8 heures.

L'ordre de passage des catégories sera tiré au sort lors de chaque épreuve.

L'ordre de passage des concurrents sera tiré au sort par rapport à la liste des engagés à chaque épreuve.

Le pilote ne respectant pas l'ordre du tirage au sort partira en fond de grille.

► BRIEFING :

Chaque pilote inscrit à la course devra assister au briefing et signé la feuille d'émargement attestant de sa présence. Tout manquement non justifié sera sanctionné.

► BACHES SOUS LES KARTS :

Une bâche devra être positionnée sous chaque véhicule de compétition couvrant toute sa superficie au minimum. Elle devra être également positionnée de façon à ne pas souiller le sol de liquides tels que huiles, essence, liquide de refroidissement, etc....

► EXTINCTEURS :

Chaque pilote devra avoir dans son stand près de son véhicule un extincteur de type ABC de 6kg au minimum. La règle est : un véhicule concurrent = un extincteur

► EXTINCTEURS POUR LES POSTES DE COMMISSAIRES

Il est obligatoire d'avoir 2 extincteurs par poste de commissaires

► BRIDE 602 :

La bride « obligatoire » (Gravée et homologuée TSE) sera facturée 6 €
(Une bride identique pour chaque 602 pour éviter tous les conflits)

► ADHESION D'UN CLUB AU TSE :

Lorsqu'un club veut rejoindre le TSE il doit en faire la demande lors d'une des deux réunions du conseil d'administration du TSE
Cette demande est soumise au vote :

Après cette adhésion au TSE et seulement après les pilotes de ce club pourront profiter des mêmes conditions d'admission que les autres pilotes du TSE

► MUTATION INTER - CLUBS :

Les pilotes désirant changer de club à l'intersaison doivent demander une « mutation » à leur ancien club :
Ce bon permet de garder de meilleurs rapports entre les clubs mais surtout de valider la sortie d'un club en n'ayant pas d'impayés !!

► GRILLE DE DEPART :

- Le départ est donné, après le retrait du drapeau rouge, par l'extinction des feux, par la direction de course
- Le départ sera systématiquement donné aux feux. En cas de panne, il sera donné au drapeau.
- Le choix des Places sur la 1^o ligne (1 sur 2 ou 2 sur 3) n'est possible qu'une seule fois dans la manche y compris lors d'un second départ lors d'un drapeau rouge.
- Un faux départ ne déclenchera pas l'arrêt de la course, mais occasionnera une pénalité en temps à l'appréciation du directeur de course.
- Aucun dépannage n'est possible après la pré grille (hors chronos). « **Rappel**, si le pilote a franchi la ligne de chronométrage lors des essais chronos, il ne peut en aucun cas reprendre, ou refaire des essais s'il n'a pas pu valider un temps. ».

- 1^{ère} manche : la grille de départ est constituée en fonction des essais chronométrés.

Les pilotes n'ayant pas de temps chronométrés seront placés en fond de grille dans l'ordre de leur numéro de course. Le tirage au sort pourra être utilisé en cas de force majeure empêchant les essais chronométrés.

- 2^{ème} manche : la grille de départ est constituée en fonction des résultats de la 1^{ère} manche ou ordre inverse de la 1^{ère} manche s'il y a eu tirage au sort pour celle-ci.

- 3^{ème} manche ou finale : la grille de départ est constituée en fonction du classement provisoire établi à l'issue des résultats deux premières manches. Les ex-æquo seront départagés par leur temps chronométrés.

► DÉROULEMENT DES COURSES :

Le nombre de pilotes dans une manche est au maximum de 18 pour toutes les catégories

. Deux cas possibles :

- 1^{er} cas : *Tous les pilotes d'une même catégorie peuvent courir ensemble (nombre de pilotes égal ou inférieur à la capacité de la piste)*

Les pilotes feront 3 manches. On obtiendra le classement de la course en additionnant les points obtenus par chaque pilote dans les 3 manches. En cas d'égalité de points, les pilotes seront départagés par le résultat obtenu dans la dernière manche.

- 2^{ème} cas : *Tous les pilotes d'une même catégorie ne peuvent pas courir ensemble (nombre de pilotes supérieur à la capacité de la piste)*

Les pilotes sont répartis en X séries de qualification (séries A, B, C) selon le principe suivant : 1^{er} chrono en A, 2^{ème} chrono en B, 3^{ème} chrono en C, 4^{ème} chrono en A, 5^{ème} chrono en B, etc.

Chaque série court deux fois (manches de qualification). Les pilotes doivent effectuer toutes leurs manches qualificatives dans la série qui leur a été attribuée au premier départ.

A l'issue des manches de qualification, un classement provisoire est établi entre tous les pilotes de cette catégorie selon le nombre de points obtenus dans les manches de qualification. Les ex-æquo sont départagés par leur temps chrono.

Les x premiers courent la première finale, les x suivants la deuxième finale, et ainsi de suite. La place sur la grille est fonction de la position du pilote dans le classement provisoire.

Le classement final est obtenu en additionnant pour chaque pilote les points des deux manches qualificatives et de la finale. En cas d'égalité de points, les pilotes seront départagés par le résultat obtenu en finale.

Si une course ne peut être faite en totalité, un classement sera établi en fonction des manches réellement réalisées

L'arrêt de la course est signalé par le drapeau à damier quel que soit le nombre de tours effectués.

► ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES MANCHES :

1^{er} : 1 point 2^{ème} : 2 points 3^{ème} : 3 points etc....

► ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES FINALES :

1^{ère} finale : 1^{er} : 1 point 2^{ème} : 2 points 3^{ème} : 3 points etc. Jusqu'au dernier : X points

Et pour les catégories ayant plusieurs séries de finales :

2^{ème} finale : 1^{er} : X + 1 points 2^{ème} : X + 2 points 3^{ème} : X + 3 points etc.

(X = nombre de pilotes dans la 1^{ère} finale)

3^{ème} finale : 1^{er} : X + Y + 1 points 2^{ème} : X + Y + 2 points 3^{ème} : X + Y + 3 points etc.

(Y = nombre de pilotes dans la 2^{ème} finale)

► ORDRE DES MANCHES

L'ordre des manches est à l'appréciation du directeur de course, il peut être modifié au cours de la journée pour cas de force majeure.

► **DRAPEAUX DE SIGNALISATION :**

Les pilotes doivent respecter les règles suivantes lors de la présentation des drapeaux de signalisation :



Présenté depuis une voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve.
Début des essais. Départ de la course : présenté depuis la ligne de départ en levant le drapeau



Signal de fin de séances d'essais chronométrés et/ou de manches. Il est présenté **AGITE** sur la ligne d'arrivée.

Présenté depuis une voiture officielle après la fin de toute ou partie d'épreuve



Présenté **AGITE**

Depuis la ligne de départ pour stopper une séance d'essais ou une manche en cas :

- D'accident lorsque l'intégrité du pilote est en cause
- D'obstruction de la piste
- D'erreur sur la procédure de départ par les officiels

Est délégué dans les postes de commissaires, il ne peut être présenté que sur ordre de la D.C.

Tout dépassement est interdit

Doit être présenté jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de voiture tournant sur la piste

Essais/courses : les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement vers le lieu indiqué par les commissaires



Présenté **FIXE** :

Informe le pilote concerné que sa voiture a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres pilotes et qu'il doit s'arrêter à son stand au prochain passage



Présenté **FIXE** durant 1 tour :

Il constitue un avertissement indiquant au pilote concerné qu'il a été signalé pour conduite soumise à investigations



Présenté **FIXE** durant 3 tours maximum :

Informe le pilote concerné qu'il doit s'arrêter rapidement à l'endroit désigné lors du briefing
Pas de présentation de ce drapeau lors des finales



Présenté **AGITE** :

Essais : céder le passage à une voiture plus rapide qui s'apprête à vous doubler

Course : Vous allez être doublé par une voiture ayant au moins un tour d'avance, laissez la passer



Présenté **FIXE** au poste commissaire durant 1 tour.

Pour avertir les concurrents d'une détérioration de l'adhérence **UNIQUEMENT** sur les parties revêtues des circuits terre.



Présenté **AGITE** au poste de commissaire il sera utilisé pour indiquer au pilote qu'il y a un véhicule beaucoup plus lent sur la portion de piste contrôlée par le poste de signalisation

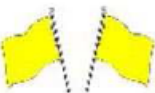
Présenté **FIXE** au poste de commissaire : demande d'assistance médicale



Présenté **AGITE** au poste commissaire

Un drapeau : Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste. Présenté 2 tours consécutifs avant l'endroit dangereux aux concurrents pour signaler un obstacle n'ayant pu être retiré

Présenté **FIXE** : en fin de série (essais, manches, finale) pour dépannage, le véhicule est roulant



Deux drapeaux : Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à modifier votre direction ou à vous arrêter. Un incident s'est produit sur la trajectoire de la course. Dans les 2 cas tout dépassement est formellement interdit avant que les pilotes n'aient complètement le lieu de l'incident pour lequel le (ou les) drapeau(x) est (sont) présenté(s)

Présenté **FIXE** et **CROISE** en fin de série pour dépannage. Le véhicule n'est pas roulant



Présenté **AGITE** au poste commissaire

Lors de l'ouverture de piste par la voiture officielle avant le départ de toute ou partie d'une épreuve, pour indiquer que tout est OK au poste. **Pas d'utilisation** après un drapeau jaune sauf en endurance

EN CAS DE NON-RESPECT DE LA SIGNALISATION UNE SANCTION IMMEDIATE SERA PRISE PAR LA DIRECTION DE COURSE

► **REGLE SPECIFIQUE DRAPEAU ROUGE :**

Au Drapeau Rouge tous les pilotes bloqués, impliqués ou déjà arrêtés ne repartent pas. Aucun kart arrêté ne doit bénéficier d'une aide extérieure pour repartir. Le DC comptabilise les pilotes pouvant repartir avant que les commissaires et les véhicules de dépannages n'interviennent pour une éventuelle remise en grille.

► **REGLE DES 2/3:** (ou 66,67 % des tours prévus)

- * Si moins de 1 tour complet de tous les pilotes, re-départ avec la grille de base
- * De 1 tour jusqu'à 2/3 des tours prévu on repart avec la grille faite au dernier tour complet
 - Si plus de 2/3 des tours prévu re-départ ou pas à l'appréciation du DC avec la grille faite au dernier tour complet

Le classement sera fait suivant le classement du dernier tour complet (les pilotes bloqués, impliqués ou déjà arrêtés eux seront en fin de classement)

si 5 tours prévu il faut avoir fait 4 tours complet pour avoir atteint les 2/3
si 6 tours prévu il faut avoir fait 4 tours complet pour avoir atteint les 2/3
si 7 tours prévu il faut avoir fait 5 tours complet pour avoir atteint les 2/3
si 8 tours prévu il faut avoir fait 6 tours complet pour avoir atteint les 2/3
si 9 tours prévu il faut avoir fait 6 tours complet pour avoir atteint les 2/3
si 10 tours prévu il faut avoir fait 7 tours complet pour avoir atteint les 2/3

► **REMISE DES PRIX LORS DES EPREUVES :**

Les prix ne seront remis qu'aux pilotes présents

► **ENCAISSEMENT DES INSCRIPTIONS EN CAS D'ANNULATION CAUSE MAUVAIS TEMPS :**

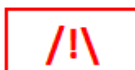
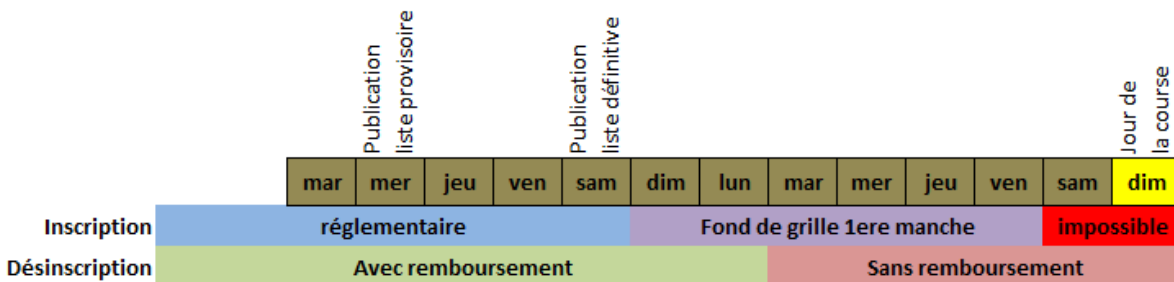
Les engagements seront encaissés en cas d'annulation le jour même
Les engagements ne seront pas encaissés si la course est annulée dans la semaine précédent la course

► **INSCRIPTION AUX COURSES :**

La date limite d'inscription aux courses est fixée 8 jours avant la date de l'épreuve, engagement réceptionné par l'organisateur, (la notion de cachet de la poste faisant foi n'existe pas). Conformément au règlement sportif UFOLEP, les pilotes qui ne respectent pas cette règle seront placés en fond de grille. Charge à chaque président de club d'informer ses pilotes.

Pour les clubs organisateurs de course, ils communiqueront la liste des inscrits au plus tard le mercredi avant l'épreuve au 11 jours avant l'épreuve au responsable pointage, cette liste provisoire sera diffusée sur le site du TSE permettant aux pilotes de contrôler la prise en compte de leurs engagements, un correctif pourra être effectué jusqu'au samedi 8 jours avant l'épreuve, cette liste définitive sera diffusée sur le site du TSE. Tout engagement après cette date sera sanctionné par une mise en fond de grille en première manche. Le tirage au sort du départ des essais chronos sera établi à partir de cette dernière mise à jour.

Pour les pilotes désirant annuler leur participation : passé un délai de 5 Jours avant la course il ne sera plus possible de récupérer les engagements



Pour être prise en compte, l'inscription doit être réceptionnée par l'organisateur, ce n'est pas le cachet de la poste qui fait foi

► ATTRIBUTION DES POINTS EN CAS D'ANNULATION CAUSE MAUVAIS TEMPS :

En cas de roulage :

Arrêt de course après chronos :
Classement établi d'après le résultat des essais chronos

Arrêt de course après la première manche :
Classement établi d'après le résultat de la première manche, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos

Arrêt de course après la deuxième manche :
Classement établi d'après le cumul des résultats de la première et deuxième manche, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos

Pour les catégories ayant plusieurs séries, il est nécessaire que toutes les séries d'une même manche soient menées à terme.

En cas de non roulage :

Attribution de 30 ou 60 points suivant les catégories (décision prise le dimanche matin) il faudra avoir validés les Contrôles administratifs et techniques

► FORMATIONS DES « COMMISSAIRES » :

Sur chaque course il y aura une formation (4 heures) pour les commissaires (le samedi matin ou après midi en fonction du planning du week-end)

Les commissaires devront avoir une licence UFOLEP en cour de validité pour avoir cette ATTESTATION de CAPACITE

Une liste de ces commissaires sera tenue à jours par Alain Goullier le but étant d'éviter l'utilisation de « commissaires pilotes » comme les saisons précédentes

► FORMATION DES NOUVEAUX PILOTES :

Il y aura une formation « obligatoire » pour les nouveaux pilotes sur chaque course (en plus du briefing normal)

Une petite formation (drapeaux, procédures de départ etc. etc.) dispensée aux nouveaux pilotes (quelque soit la catégorie) par un des directeurs de course

► NUISANCES DANS PARC PILOTES :

Les groupes électrogènes (bruyants) devront êtres coupés après 00h00 il en va de mêmes pour les sonos ou autres comportements gênants

Ces mesures sont valables pour les soirées du vendredi et du samedi de veille de course

Rappel : le pilote est responsable de ses accompagnateurs (c'est lui qui sera sanctionné)

► CONTROLES TECHNIQUES DU DIMANCHE MATIN :

Les contrôles techniques dit « COMPLETS » seront interdits le dimanche matin

Les premiers contrôles techniques de la saison (ou l'on colle la vignette de l'année) ne se feront que le samedi pour éviter de perturber les contrôles techniques du dimanche matin qui sont réservés aux pilotes travaillant le samedi

Pour les pilotes qui travaillent tous le samedi : il est possible de faire passer votre Kart le samedi par un autre pilote

Règlement particulier Catégorie OPEN CARBU

Elle est ouverte à tous pilotes licenciés UFOLEP normalement engagés au TSE

Les règlements, Technique, Sportif UFOLEP et TSE en vigueur, seront appliqués en dehors des points suivants :

- Le choix de cette catégorie est fait pour la saison complète et il implique de fait un « Gentleman Agrément » entre les pilotes. Elle s'auto gère sur le plan disciplinaire, en accord avec le DC
- Cette catégorie est **qualificative** pour le National de Kart-Cross par manque de concurrents de la catégorie OPEN du TSE
- Les véhicules seront équipés de moteurs 600 OPEN à Carburateur **EXCLUSIVEMENT**
- Seul les Pneus (jaunes ou bleus) sans crampons seront utilisés quel que soit l'état de la Piste

Règlement particulier Catégorie FEMININE

Elle est ouverte à toutes pilotes licenciées UFOLEP normalement engagées au TSE

Les règlements, Technique, Sportif UFOLEP et TSE en vigueur, seront appliqués en dehors des points suivants :

- Le choix de cette catégorie est fait pour la saison complète. Elle s'auto gère sur le plan disciplinaire, en accord avec le DC
- Cette catégorie est **qualificative** pour le National de Kart-Cross par manque de concurrents de la catégorie ou 500 ou OPEN du TSE
- Les véhicules seront équipés de moteurs 500 ou **ER6 MAXI** ou 600 OPEN (injection ou carburateur)

RAPPEL DE QUELQUES REGLES

La licence devra être renouvelée au plus tard le 01 Septembre de l'année en cours afin de pouvoir participer aux épreuves de fin de saison.

Le matériel du TSE (extincteur, feux de départ, drapeaux, radio, etc...) sera mis à la disposition et sous la responsabilité du club organisateur à titre gratuit qui en prendra la gestion durant toute la durée du Week-end.

Le club organisateur sera responsable du rangement de ce matériel. En fin de manifestation il devra s'assurer que le matériel est complet et en bon état. Et mettre à disposition un véhicule pour ramener ce matériel (4x4 ou quad)

Toute détérioration ou manque sera remplacé et facturés au club organisateur.

Les boitiers ponts sans chaines sont tolérés sur le TSE (pas autorisés au National pour l'instant)